

**Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d'Abitibi-Ouest**

5 décembre 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle du conseil, lundi le 5 décembre 2016, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire, M. Pierre Godbout, et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Vital Carrier et Claude Laroche
M^{mes} les conseillères Ginette Charrette et Diana Bruneau

Étaient absente : M^{me} la conseillère Valérie Rancourt et Karen Godbout.

M^{mes} Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale et Kate Morin secrétaire-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

2016-12-172 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Période de questions

Aucune question

2016-12-173 Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2016

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Ginette Charette, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 soit adopté tel que rédigé.

2016-12-174 Approbation des comptes

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 67 943.66 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés.

2016-12-175 Vente des lots épars

Suite à la mise en vente des lots épars 4 offres ont été reçues :

M. Guillaume Bédard pour le lot 5 048 187. Le prix de ce lot est de 22 480.80 \$ plus les taxes applicables. Un dépôt de 1 200 \$ en argent comptant accompagne l'offre d'achat de M. Bédard.

M. Michaël Gaudreau Parent pour le lot 5 048 223. Le prix de ce lot est de 16 539 \$ plus les taxes applicables. Un dépôt de 830 \$ par chèque accompagne l'offre d'achat de M. Gaudreau Parent.

M^{me} Sylvie Carrier pour le lot 5 049 122. Le prix de ce lot est de 15 890 \$ plus les taxes applicables. Un dépôt de 794.50 \$ par chèque accompagne l'offre d'achat de M^{me} Sylvie Carrier.

M^{me} Sylvie Carrier pour le lot 5 048 269. Le prix de ce lot est de 21 846 \$ plus les taxes applicables. Un dépôt de 1 092.30 \$ par chèque accompagne l'offre d'achat de M^{me} Sylvie Carrier.

Les frais notariés relatifs à ces transactions sont à la charge de chacun des acheteurs.

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la vente de ces lots.

Il est également proposé et résolu que le maire Pierre Godbout, et la secrétaire-trésorière/directrice générale Katy Rivard soient autorisés à signer conjointement tous les documents nécessaires relatifs à cette transaction pour et au nom de la municipalité de Poularies.

2016-12-176 Taxes à recevoir au 5 décembre 2016

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes de taxes à recevoir avec arrérages et intérêts au 5 décembre 2016 présentés par la secrétaire-trésorière /directrice générale au montant total de 46 435.79 \$ soient acceptés.

Une lettre à chacun des propriétaires ayant les taxes 2016 et plus à payer a été envoyée le 30 octobre 2016.

Politique salariale

Ce sujet est remis à une prochaine séance.

2016-12-177 Sûreté du Québec - Facturation

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest a adopté la résolution 16-97 titrée « Centre de service de la Sûreté du Québec »;

ATTENDU QUE cette résolution a été transmise aux autorités de la Sûreté du Québec ainsi qu'au Ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux;

ATTENDU QUE malgré les engagements pris, la MRC n'a eu aucune réponse à ladite résolution;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 16-136, la MRC d'Abitibi-Ouest exige le maintien des effectifs policiers, en nombre et en grade, ainsi que leur niveau de pouvoir décisionnel tel qu'établi au « Plan d'organisation des ressources policières » en vigueur, pour le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Abitibi-Ouest;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE SIGNIFIER au ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux, que le maintien des effectifs policiers, en nombre et en grade, ainsi que leur niveau de pouvoir décisionnel tel qu'établi au « Plan d'organisation des ressources policières » en vigueur, pour le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Abitibi-Ouest, est une condition essentielle au paiement des sommes payables par les municipalités pour les services policiers.

2016-12-178 Sûreté du Québec - Effectifs policiers

ATTENDU QUE	la Sûreté du Québec (SQ) est en processus de réorganisation administrative et en voie d'implanter des centres de services;
ATTENDU QUE	la SQ a informé la MRC d'Abitibi-Ouest (MRC) de divers scénarios possibles pour sa réorganisation;
ATTENDU QUE	la MRC a saisi la SQ, par sa résolution numéro 16-97, de sa position concernant la mise en place projetée des centres de services;
ATTENDU QUE	la MRC n'a eu aucun suivi de la part de la SQ à l'endroit de sa résolution;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
ET	• DE RÉITÉRER la résolution numéro 16-97 du conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest • D'EXIGER, pour le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Abitibi-Ouest, minimalement le maintien des effectifs policiers, en nombre et en grade, ainsi que leur niveau de pouvoir décisionnel tel qu'établi au « Plan d'organisation des ressources policières » en vigueur.

2016-12-179 Sûreté du Québec - Appui à la FQM

CONSIDÉRANT QUE	la Sûreté du Québec est en processus de réorganisation administrative;
CONSIDÉRANT QUE	les ententes relatives à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec aux MRC sont en cours de révision;
CONSIDÉRANT	les répercussions découlant des « Considérants » précédents;
CONSIDÉRANT	la résolution de la Fédération québécoise des municipalités titrée « Somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec », résolution AGA-2016-09-29/23;
CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité de Poularies n'accepte aucune réduction de services ni d'effectifs policiers, en nombre et en grade, ainsi que de leur niveau de pouvoir décisionnel, pour le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Abitibi-Ouest;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par Ginette Charette, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
D'APPUYER	la résolution AGA-2016-09-29/23 de la Fédération québécoise des municipalités afin, notamment, de plafonner à l'inflation toute hausse de facturation globale pour les services policiers de la Sûreté du Québec et ce,
CONDITIONNELLEMENT	au maintien de la desserte policière et des effectifs policiers, en nombre et en grade, ainsi que leur de

pouvoir décisionnel tel qu'établi au « Plan d'organisation des ressources policières » en vigueur, pour le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Abitibi-Ouest.

2016-12-180 Approbation des travaux concernant le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés dans les rangs 8 & 9 ouest pour un montant de 2 000 \$.

Les travaux ont été exécutés conformément aux exigences du ministère des Transports dans les rangs dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Le montant subventionné est de 10 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires, soit 4 000 \$ pour l'exercice financier 2014-2015, 4 000 \$ pour l'exercice financier 2015-2016 et 2 000 \$ pour l'exercice financier 2016-2017.

2016-12-181 Dérogation mineur

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite l'avis public affiché le 17 novembre 2016 pour une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 741, avenue Baril à Poularies, lot 5 048 080 du canton de Poularies.

La demande présentée a pour but d'accepter dans son état et situation actuels le patio qui se situe en cour avant alors que ce type de construction est autorisé en cours latérales et arrière seulement. Et d'accepter la clôture dans son état et situation actuels alors que ce type de construction ne peut avoir plus de 1 mètre de haut dans la marge de recul avant.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande.

En conséquence, il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la demande de dérogation mineure sur la propriété du 741, avenue Baril à Poularies, lot 5 048 080 du canton de Poularies, soit acceptée.

2016-12-182 Calendrier des séances ordinaires du 2017

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la Loi sur les cités et villes) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017. Ces séances débiteront à 20 h:

Lundi 9 janvier;	Mardi 4 juillet;
Lundi 6 février;	Mardi 8 août;
Lundi 6 mars;	Mardi 5 septembre;
Lundi 3 avril;	Lundi 2 octobre;
Lundi 1 ^{er} mai;	Lundi 13 novembre;
Lundi 5 juin;	Lundi 4 décembre.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

2016-12-183 Emploi d'Été Canada

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité d'autoriser M^{me} Katy Rivard directrice-générale et M^{me} Kate Morin secrétaire-trésorière adjointe à faire une demande à Emploi d'Été Canada pour des emplois au camp de jour pour l'été 2017.

Il est également résolu que M^{me} Katy Rivard, directrice-générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité, tous documents relatifs à Emploi d'Été Canada.

2016-12-184 Demande de commandite pour la fête de Noël par les Loisirs

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'allouer la somme de 1 000 \$ au Comité des Loisirs, pour l'achat des cadeaux pour la fête de Noël des enfants de Poularies.

2016-12-185 Vœux de Noël

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour envoyer les vœux de Noël aux citoyens de Poularies. Cette dépense est estimée à environ 100 \$ avant taxes pour l'achat du papier lettre et des frais de poste.

2016-12-186 Déneigement des cours municipales

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'utiliser les services de M. Mathieu Rancourt en tant que travailleur autonome pour l'ouverture des cours municipales. Le taux horaire sera de 16 \$ de l'heure sur présentation de facture.

2016-12-187 Réparation du tracteur Landini

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la réparation du tracteur au montant de 2 061,85 \$ avant taxes, conditionnellement à ce que le conseiller Vital Carrier vérifie le prix.

Période de questions

Aucune question

Séance de travail

Il est convenu qu'une séance de travail ait lieu mercredi le 14 décembre 2016 à 9 h.

Séance extraordinaire

Il est convenu qu'une séance extraordinaire ait lieu mercredi le 21 décembre 2016 à 19 h 30.

2016-12-188 Ajournement de l'assemblée

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit ajournée au mercredi 21 décembre à 20 h.

Maire _____ Sec.-très./dir. gén. _____

Je, Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.